

En préparation du 50^e anniversaire des Conventions de Genève

Un sondage du CICR sur la guerre pour susciter un débat mondial

De novembre 1998 à août 1999, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) recueillera, dans une quinzaine de pays, les opinions de milliers de personnes qui ont été directement affectées par un conflit armé. Celles-ci seront invitées à donner leur avis sur les limites à la guerre fixées par le droit international, ainsi que sur les moyens de faire respecter davantage les Conventions de Genève et d'autres traités de droit humanitaire. Leurs opinions seront publiées avec les résultats d'un sondage qui sera réalisé parallèlement dans des pays où règne la paix. Les expériences personnelles des participants seront rapportées dans des publications, les médias et sur un site web interactif. Le projet vise à faire mieux connaître, à travers le monde, les règles qui existent déjà en matière de protection des populations en temps de guerre et à encourager le débat sur le droit humanitaire dans le contexte des conflits actuels.

En Colombie, la première partie de l'étude est actuellement menée auprès de personnes déplacées, d'anciens otages, de soldats, de combattants de la guérilla, de détenus de sécurité, de membres du personnel médical et du grand public. Les entretiens qui ont été réalisés à ce jour donnent un aperçu extrêmement intéressant de la manière dont les gens perçoivent le conflit en Colombie et ses conséquences pour leur pays. Ils ont permis en outre de connaître leur opinion sur les limites fixées par le droit humanitaire et sur les dilemmes qui se posent dans la pratique.

Le projet, intitulé « Les voix de la guerre », traduit le souhait du CICR de donner la parole à ceux qui ont vécu la guerre et de stimuler le débat. Il marquera également le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, le 12 août 1999. Le CICR estime que cet anniversaire offre au monde l'occasion d'engager une réflexion sur les événements survenus au cours du demi-siècle qui s'est écoulé depuis l'adoption des Conventions, d'éva-

luer le présent et de se pencher sur l'avenir du droit international et de l'action humanitaire.

Les résultats du sondage qui sera réalisé dans chaque pays feront l'objet d'un rapport séparé publié à la fois localement et dans le monde entier. Ils seront ensuite résumés dans un rapport final, qui sera élaboré à l'issue du processus. Ce rapport sera présenté à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui doit se tenir à Genève en novembre 1999. (La Conférence internationale rassemble les 188 États parties aux Conventions de Genève, 175 Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération internationale de ces Sociétés, et le CICR).

Les divers sondages seront réalisés à l'aide d'un questionnaire, auprès d'un échantillon représentatif (au moins 1 000 personnes dans chaque pays) des populations concernées. Les opinions des personnes directement affectées par un conflit — réfugiés, prisonniers de guerre, proches de personnes disparues, soldats, blessés de guerre, etc. — seront également recueillies grâce à des entretiens approfondis et des discussions de groupe. Ce travail sera effectué par le personnel du CICR et des volontaires de la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge du pays concerné, avec le soutien et l'assistance d'institutions spécialisées locales. Le CICR a engagé un expert international en sondages d'opinion, qui le conseillera sur les méthodes à utiliser, l'aidera à élaborer les questionnaires et à analyser les résultats.

Comité international de la Croix-Rouge
Communication à la presse 98/36
10 novembre 1998